



Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cédex
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

PROCES-VERBAL

sur le résultat de la consultation écrite relative à l'affectation à donner au produit de la
location de la chasse

de la commune de MUNDOLSHEIM

pour la période 2024-2033

Par une délibération du Conseil Municipal de la Commune de Mundolsheim en date du 9 mai 2023, celui-ci a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2024-2033.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------------------------|
| a) nombre des propriétaires du ban communal consulté : | 147 |
| b) nombre des voix des propriétaires exprimées | 105 |
| c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse : | 107 Ha 21 a 36 ca |
| d) nombre des propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage
au profit de la commune : | 100 |
| e) contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux
propriétaires visés au d) : | 88 Ha 90 a 61 ca |

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

100 propriétaires, possédant au total 88 Ha 90 a 61 ca.

ATTENDU que :

Le décompte fait apparaître que plus des deux tiers des propriétaires représentant plus de deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Il est donc convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune.

Fait à Mundolsheim, le 28 août 2023

Béatrice BULOU




Maire de Mundolsheim